

# Ce qui se passe réellement : le déplacement interne en Syrie

Erin Mooney

**Alors que les PDI représentent actuellement les deux tiers des personnes déplacées par le conflit, les expériences réelles du déplacement en Syrie méritent une plus grande attention.**

Sur les 9,5 millions de personnes qui à cette date ont été forcées de fuir le conflit en Syrie, les deux tiers, un nombre effarant de 6,45 millions – sont déplacés à l'intérieur même du pays<sup>1</sup>. La Syrie est en effet devenue le pays dans le monde qui compte le plus grand nombre de PDI, et beaucoup d'entre eux ont été déracinés à plusieurs reprises. De nouveaux déplacements se poursuivent ; toutes les minutes une famille s'enfuit ce qui représente en moyenne 9500 personnes chaque jour<sup>2</sup>. Au moins la moitié de ces déplacés sont des enfants.

La Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies détaille les « attaques généralisées sur les civils » citant : des meurtres, des exécutions sommaires, des massacres, des arrestations de civils y compris d'enfants, des actes de torture systématique, des viols et d'autres sévices sexuels, des recrutements d'enfants et leur utilisation dans les hostilités, des disparitions forcées, des prises d'otages, le recours à des tireurs embusqués, à des armes chimiques à l'encontre des civils ainsi que des attaques ciblant des hôpitaux, des personnels médicaux et des journalistes – tout cela commis en toute impunité tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés non étatiques<sup>3</sup>. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux civils en soient réduits à fuir au péril de leur vie.

La Commission parle en outre de « déplacements arbitraires à grande échelle » directement causés par des « bombardements aériens et pilonnages aveugles et disproportionnés » de zones habitées

par des civils qui viennent s'ajouter au fait que les parties au conflit violent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire de prendre toutes les mesures possibles afin de protéger et porter assistance aux populations civiles déplacées et de veiller à ce que les familles ne soient pas séparées. La Commission a également documenté le caractère délibéré de déplacements imposés par des factions armées non-étatiques qui lancent des ultimatums publics à certains groupes ethniques parmi la population civile en leur enjoignant de partir sous peine d'être immédiatement attaqués qui constituent des crimes de guerre ; dans plusieurs de ces cas, des civils en fuite ont ensuite été enlevés à des postes de contrôle, et leurs biens pillés ou incendiés.

La fuite en soi peut être également pleine de risques du fait des attaques et des mauvais traitements qui se poursuivent sur la route. Obtenir un accès sûr à de la nourriture, de l'eau, des abris, des soins médicaux et autres biens essentiels est une lutte quotidienne. Par exemple, moins de 3 % des PDI trouvent à s'héberger dans des centres collectifs officiels mis en place par le gouvernement. Le reste d'entre eux vivent avec des familles hôtes ou dans des logements privés aussi longtemps que leurs ressources le leur permettent, ou encore dans des camps de fortune ou des installations informelles et isolées dans lesquelles règne l'insécurité.

Pendant ce temps, la guerre de siège – une tactique utilisée par les parties au conflit quel que soit leur bord – signifie que de nombreux civils (241 000 à

septembre 2014

l'heure actuelle) se trouvent littéralement pris au piège dans leurs communautés, coupés de toute assistance et incapables de fuir. En effet, les PDI font partie d'un groupe encore plus important de 10,8 millions de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire à l'intérieur du pays de toute urgence.

Environ 4,6 millions de personnes nécessitant de l'aide à l'intérieur de la Syrie se trouvent dans des zones que les Nations Unies qualifient de « difficiles à atteindre » par les acteurs humanitaires. Plus de 50 travailleurs humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, et notamment 36 membres du Croissant Rouge arabe syrien. En plus des risques de sécurité, l'aide humanitaire est soumise à une série d'obstacles bureaucratiques et administratifs pesants en termes d'autorisation qui se traduisent par des retards conséquents. Une fois en route, les convois peuvent se trouver confrontés à une obstruction pure et simple de la part des différentes factions participant au conflit. Le Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies a indiqué, par exemple, que ce n'est qu'après presque deux ans et plus de 20 demandes répétées que de la nourriture et des soins médicaux ont pu être apportés en juillet 2014 à 24 000 personnes vivant dans la ville assiégée de Madamyiet El-Sham dans la zone rurale de Damas ; ces personnes n'avaient reçu aucune assistance depuis octobre 2012. En juillet 2014, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réussi à atteindre une communauté de 10 000 personnes ayant désespérément besoin d'aide à Dar'a qui n'avait reçu aucune aide extérieure depuis le début du conflit en mars 2011. Les convois humanitaires transfrontaliers qui auraient permis l'acheminement plus direct des secours vers des personnes dans le besoin sont restés interdits jusqu'à mi-juillet de cette année. De même, de nombreuses demandes d'accès de la Commission d'enquête et de plusieurs autres experts des droits de l'homme des Nations Unies sont encore en suspens.

Malgré les contraintes, l'aide parvient à destination chaque fois que possible. Chaque mois, par exemple, le PAM vise à remettre de la nourriture à 3,7 millions de personnes dans des zones contrôlées par le gouvernement ou par l'opposition. En juillet 2014 des médicaments, des vaccins et d'autres fournitures médicales répondant à des besoins urgents ont été distribués à plus d'un demi-million de personnes par l'Organisation mondiale de la Santé, alors que l'UNICEF s'occupait de fournir un accès à l'eau potable à 16,5 millions de personnes.

Le financement reste particulièrement difficile ; sur les 2,28 milliards de \$ US demandés pour mettre en œuvre le Plan 2014 d'aide humanitaire pour la

Syrie, fin août seuls 30 % des fonds nécessaires avaient été reçus. Certains secteurs particulièrement critiques, notamment la protection, l'hébergement et l'éducation ne sont financés qu'à moins de 15 %.

On estime actuellement à 9,45 millions – presque la moitié de la population syrienne d'avant le conflit – le nombre de personnes qui ont été forcées de fuir à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie et tant que le conflit n'aura pas pris fin, il ne sera pas possible d'éviter que ce chiffre continue d'augmenter. La dimension interne de cette crise de déplacement est particulièrement significative et elle risque de le devenir encore plus parce qu'il devient de plus en plus difficile, particulièrement pour les réfugiés palestiniens de Syrie, de traverser la frontière et de rester dans certains pays voisins : depuis janvier 2013<sup>4</sup>, par exemple, plus de 100 personnes ont été expulsées de Jordanie et renvoyées en Syrie, en plein conflit. De plus, la plupart des quelque 3 millions de réfugiés qui ont cherché asile dans d'autres pays s'étaient d'abord déplacés à l'intérieur du pays sur leur trajet pour franchir une frontière. Pour les personnes forcées de fuir, le déplacement interne et celui à l'extérieur du pays ne sont souvent que des aspects interconnectés d'une seule et même réalité. Alors que la communauté internationale, les médias et aussi les chercheurs ont accordé davantage d'attention à la dimension extérieure, plus visible et tout à fait tragique de la crise des réfugiés (à l'heure actuelle la plus importante dans le monde) il n'en reste pas moins que deux fois plus de personnes, au moins, sont déplacées à l'intérieur même de la Syrie où leur existence et celle d'autres civils reste des plus périlleuses. Pour apporter une réponse efficace à la « crise du déplacement en Syrie » il est impératif d'adopter une approche globale qui permette d'assurer la protection des personnes des deux côtés de la frontière.

*Erin Mooney erin.d.mooney@gmail.com* est Haut conseiller en matière de protection pour ProCap et elle a été détachée en Syrie en 2013. Elle fait partie des Conseillers internationaux de RMF.

1. Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent des Nations Unies au 31 août 2014. Pour des chiffres et des analyses régulièrement actualisés concernant la situation humanitaire en Syrie, voir : [www.unocha.org/syria](http://www.unocha.org/syria)
2. Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 14 mai 2014. <http://tinyurl.com/IDMC-Syria-every-60-seconds>
3. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a été établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en août 2011. Voir son 7<sup>e</sup> rapport du 12 février 2014, et son 8<sup>e</sup> rapport du 27 août 2014, sur : <http://tinyurl.com/OHCHR-SyriaCommission>
4. Human Rights Watch [www.hrw.org/news/2014/08/07/jordan-palestinians-escaping-syria-turned-away](http://www.hrw.org/news/2014/08/07/jordan-palestinians-escaping-syria-turned-away)